

## **Communiqué de la mission francophone d'observation des élections parlementaires au Rwanda (29 septembre au 2 octobre 2003)**

A l'invitation de Son Excellence Monsieur Charles MURIGANDE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Rwanda et dans le cadre de l'engagement renouvelé de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en accompagnement du processus électoral en cours dans ce pays membre de la communauté francophone, S.E. Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF, a décidé de l'envoi d'une mission d'observation des élections parlementaires au Rwanda du 29 septembre au 2 octobre 2003.

La mission, composée de 9 personnalités, parlementaires pressentis par l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, et experts provenant de la Communauté Française de Belgique, de Bulgarie, du Burundi, du Congo, du Mali et du Sénégal, était conduite par Maître Hamidou DIABATE, ancien Garde des Sceaux, Ministre de la justice du Mali. Elle a bénéficié de l'encadrement de la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie.

Il importe de souligner que les élections parlementaires du 29 septembre au 2 octobre interviennent au lendemain :

- de l'adoption, par referendum, le 26 mai 2003, d'une nouvelle constitution ;
- d'un nouveau dispositif d'organisation des élections, qui résulte de la loi 17-2003 du 7 juillet 2003 relative aux élections présidentielles et législatives ;
- de nouvelles dispositions législatives régissant les formations politiques et les politiciens (loi 16-2003 du 27 juin 2003) ;
- de l'élection présidentielle du 25 août 2003.

Il est également à relever que les élections parlementaires du 29 septembre au 2 octobre 2003, sont les premières élections multipartites, et interviennent moins de 10 ans après le génocide de 1994.

La mission francophone est présente au Rwanda depuis le 23 septembre 2003.

### **I - PRINCIPES**

La mission a fondé son observation à la fois sur les principes directeurs pertinents dans ce domaine, la Charte de la Francophonie, ainsi que sur les principes et paramètres énoncés dans la « Déclaration de Bamako » relatifs à la tenue « d'élections libres, fiables et transparentes », et à la promotion « d'une vie politique apaisée », mettant en œuvre une nouvelle fois une approche renouvelée de l'observation du processus électoral dans les démocraties de l'espace francophone.

### **II – OBSERVATION PREALABLE AUX SCRUTINS**

Dans ce cadre général, et dans celui de leur mandat spécifique, et sur la base des contacts qui avaient été pris par la mission francophone d'observation du scrutin référendaire du 26 mai 2003, ainsi que des informations collectées à cette occasion, les membres de la délégation ont procédé à l'analyse de l'environnement institutionnel des scrutins. De même, ils ont enrichi leur analyse d'entretiens avec les partis politiques, la Commission Electorale Nationale (CEN), la Cour suprême, le Conseil d'Etat, la Cour constitutionnelle, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, les missions diplomatiques de pays francophones présentes au Rwanda et les organisations de la société civile.

Les différentes rencontres ont permis à la mission francophone de constater :

- une amélioration significative de l'organisation matérielle et technique des scrutins par la Commission Electorale Nationale, malgré des moyens limités ;
- la participation à la compétition électorale des principales formations politiques rwandaises et de candidats indépendants ;
- le climat positif de la campagne électorale, qui a permis aux partis politiques et aux candidats indépendants d'avoir un égal accès aux médias publics et d'organiser des réunions électorales ;
- la composition de la nouvelle Assemblée Nationale, qui assure une représentation spécifique des femmes,

des jeunes et des handicapés ;

- la volonté des partis politiques présentant des candidats d'assurer leur campagne électorale dans une atmosphère calme et consensuelle, malgré certaines difficultés rencontrées.

Toutefois la mission a relevé :

- la faiblesse des moyens dont ont disposé la plupart des acteurs politiques présentant des candidats pour mener une campagne à l'échelle nationale ;

- la limitation, par la loi, des actions aux seules réunions publiques autorisées ;

- l'implication parfois excessive de certaines autorités locales dans la campagne électorale ;

- l'imprécision de certaines dispositions législatives et réglementaires nouvelles, notamment en ce qui concerne les délais.

### **III – OBSERVATION DU SCRUTIN**

La mission d'observation de la Francophonie a observé le déroulement du scrutin pour l'élection des députés représentant les jeunes et les handicapés, le 29 septembre 2003.

La mission francophone s'est ensuite déployée, pour l'élection de 53 députés au suffrage universel, le 30 septembre 2003, dans toutes les provinces du pays, et a pu être effectivement présente dans 282 bureaux de vote, représentant 43 centres de vote.

La mission a également été présente, le 2 octobre 2003, dans les 12 centres de vote prévus dans toutes les provinces, pour le scrutin sénatorial et l'élection des 24 députés femmes.

De manière convergente, et sur la base de la grille d'observation de l'Organisation Internationale de la Francophonie, les membres de la mission francophone ont constaté ce qui suit :

- la bonne organisation, par la Commission Electorale Nationale, des opérations de vote ;

- le port d'une chemise uniforme par tous les agents de la Commission et les membres de bureaux de vote ;

- l'ouverture à l'heure légale des bureaux de vote ;

- la présence, dans tous les bureaux de vote, des matériels requis par la loi, à l'exception, cependant, des textes juridiques ;

- les isolements de fortune, qui garantissaient cependant le secret du vote ;

- la prestation de serment par tous les membres des bureaux de vote, avant l'ouverture du scrutin ;

- la compétence et l'efficacité des Présidents et des membres des bureaux de vote ;

- la rapidité du vote ;

- la limitation systématique à 500 du nombre d'électeurs par bureau de vote ;

- le sérieux et la dignité dont ont fait preuve les électeurs ;

- une atmosphère calme, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bureaux de vote ;

- la présence très discrète des forces de sécurité, à l'extérieur des bureaux de vote ;

- l'absence quasi-totale de difficultés liées aux listes électorales et aux cartes d'électeur ;

- le déroulement, conforme aux dispositions légales, des opérations de dépouillement, de décompte et de rédaction des procès-verbaux ;

- la présence, dans chaque centre de vote, d'un responsable de la Commission Electorale Nationale.

Cependant, la mission a également relevé :

- pour l'élection des 24 députés représentant les femmes à l'Assemblée nationale, une forte disproportion entre le nombre de candidates figurant sur les bulletins de vote et le nombre de candidates figurant sur les listes originelles ;

- l'absence quasi-totale de représentants des formations politiques et des candidats indépendants dans la majorité des bureaux visités le 30 septembre 2003, à l'exception des représentants de la liste du Front patriotique Rwandais (FPR).

### **CONCLUSION**

Sur la base de ce qui précède, les observateurs francophones soulignent avec intérêt que le Rwanda a, pour la troisième fois consécutive, réussi à organiser une consultation électorale principalement financée sur son propre budget.

La mission a noté avec satisfaction la bonne organisation des scrutins parlementaires, conformément au dispositif légal, par la Commission Electorale Nationale.

La mission souligne le sens civique et le sérieux de la population rwandaise, notamment des acteurs politiques et des électeurs, et leur profond désir de consolider la paix et le processus démocratique engagé.

La mission exprime l'espoir que les institutions rwandaises, particulièrement celles en charge de la préparation et du déroulement des processus électoraux, et les acteurs politiques puissent, de manière consensuelle, poursuivre les efforts déjà entrepris depuis le scrutin référendaire, en vue de remédier aux insuffisances constatées, condition nécessaire à la consolidation d'une vie politique apaisée.

La mission de la Francophonie se félicite de la confiance qui lui a été manifestée durant le déroulement de son observation. Elle tient à remercier à cet égard les autorités rwandaises, la Commission Electorale Nationale, les responsables politiques et l'ensemble du peuple rwandais pour leur accueil et leur coopération.

La mission remettra un rapport détaillé d'observation au Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Kigali, le 4 octobre 2003